

Monsieur Philippe FAYE

✉ La capucine - 665, Route de Lacouture
40700 SERRESLOUS & ARRIBANS.

☎ 06 45 47 85 60

💻 zulu55@hotmail.fr

Fait à SERRESLOUS, le 14 décembre 2017

PROCÈS-VERBAL
de communication des observations écrites ou orales consignées
sur le registre d'enquête et autres courriers/courriels reçus :

Références : *Code de l'environnement - article R.123-18,*
Arrêté préfectoral n° DAECL 2017-569 du 17 octobre 2017.

Messieurs,

Je soussigné, Philippe FAYE, Commissaire-enquêteur dûment désigné le 21/09/2017 par le Tribunal Administratif de PAU pour la conduite de cette enquête publique, atteste vous remettre dans le délai réglementaire imparti ; en votre qualité de représentant du porteur de projet ; le présent procès-verbal. Sa finalité étant de vous présenter la synthèse des observations écrites et orales recueillies, et de vous faire part de mes questions complémentaires.

L'enquête publique est relative aux avantages et inconvénients, résultant de votre demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de films adhésifs, sur le territoire communal d'Hagetmau (40700). L'enquête, qu'aucun incident n'est venu entacher, a été clôturée par mes soins le jeudi 07 décembre 2017 à 12h00, à l'issue d'une période de 31 jours consécutifs. Cinq permanences, de 3 heures chacune, ont été tenues à la mairie (siège de l'enquête). J'ai ensuite procédé au retrait du registre d'enquête mis en place, ainsi qu'à l'ensemble des pièces constitutives du dossier d'enquête.

Je me suis par ailleurs entretenu avec monsieur LANSAMAN, Maire de la commune, qui m'a certifié n'avoir jamais reçu de réclamations ou plaintes de riverains relatives au fonctionnement du site Hexis, souligné toute l'importance que représente l'implantation

et le développement local d'une telle entreprise ; avant de finalement, se déclarer favorable au projet.

En conclusion, force est de constater que le public ne s'est pas mobilisé. Au cours de l'enquête, **aucune observation n'a été recueillie** sur le registre et **aucun courriel n'a été reçu** à l'adresse électronique prévue à cet effet. De même, **aucun courrier n'a été adressé** par voie postale, au commissaire enquêteur.

Pour ma part, en plus des questions déjà posées par mèl le 27/11 dernier, auxquelles vous avez déjà aimablement répondu ; je souhaiterai aujourd'hui approfondir les points suivants :

- L'incendie, qui plus est généralisé, constituant la principale source d'accident pour votre secteur d'activité ; je regrette le manque de précisions et de quantification des effets toxiques des fumées et autres produits de décomposition thermique, dans l'étude de dangers présentée. Quelle en serait la nocivité pour la population ? Le risque est-il bien, plus élevé, en cas de feu de liquides inflammables ?
- Quand sera achevé le flochage (en fibrofeu de 35 mm d'épaisseur) de la toiture du bâtiment L (stockage liquide inflammable) ?
- A quelle échéance la ligne « PAGENDARM » et ses dispositifs de réduction des COV (oxydateur thermique **et** cheminées de secours) seront-ils prêts pour la phase d'essai, en process solvant inflammable ?
- Concernant les eaux : des contrôles de qualité des eaux pluviales rejetées dans le milieu naturel sont-ils prévus ? Les 3 piézomètres mis en place dans le cadre de l'élaboration du rapport de base sont-ils toujours opérationnels ? Prévoyez-vous des mesures de suivi des eaux souterraines ? et dans l'affirmative, selon quelle périodicité ?
- In fine, dans l'étude de dangers, il est indiqué que des rondes de nuit et le week-end seront assurées par une société de sécurité. Quelle est la localisation géographique de cette dernière et le délai d'intervention sur site prévu ?

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous invite désormais Messieurs, **à m'adresser dans un délai de 15 jours, à compter d'aujourd'hui**, un mémoire en réponse aux questions posées ci-dessus. Ce dernier contribuera à l'établissement de mon avis motivé. Dès réception, je disposerai à mon tour de 15 jours, pour vous remettre mes rapports et conclusions.

Dans l'attente d'une réponse diligente de votre part, je reste à votre entière disposition pour toute question, information complémentaire ou remarque que vous jugerez utiles, concernant cette enquête publique.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'expression de ma plus parfaite considération.

Philippe FAYE, Commissaire-Enquêteur,

Membre de la Compagnie des Commissaires-Enquêteurs Adour-Gascogne.

- P.V. remis et commenté, aux intéressés, à Hagetmau.
- Pris connaissance, le :

- Pour le porteur de projet :